



Jean-Luc PÉRAT - Député de la 24ème circonscription du Nord

PORTE-VOIX

LES CANTONS :
Avesnes-sur-Helpe Nord,
Avesnes-sur-Helpe Sud,
Hautmont, Landrecies,
Solre-le-Château, Trélon.

N°1 - Juillet 2009

Le journal de votre député



DOSSIER
Santé

JEAN-LUC PÉRAT AU CHEVET DE LA SANTÉ POUR TOUS EN SAMBRE-AVESNOIS



Alors que la santé est l'une des premières préoccupations des Français, notre société est aujourd'hui confrontée à de nouveaux risques sanitaires et de nouvelles problématiques sont apparues. Des mesures d'urgence s'imposent.

Viellissement de la population, déséquilibres de l'offre de soins, dépenses de santé en hausse... les difficultés sanitaires et sociales que traversent la France révèlent les faiblesses de notre système de soins. La Sambre-Avesnois n'échappe pas à cette tendance et doit faire face à une situation particulièrement délicate. Conscient de ces enjeux pour la population et pour l'avenir du territoire, Jean-Luc Pérat a fait de la lutte pour l'accès de tous à des soins de qualité l'une des priorités de son action. Pour réussir ce défi, il s'engage aux côtés des praticiens, des patients, des élus et des associations, à tous les niveaux de la chaîne de soins : médecine de ville, hôpital, établissements paramédicaux et médicaux-sociaux.

MÉDECINE DE VILLE : LUTTER CONTRE LA PÉNURIE DE MÉDECINS EN SAMBRE-AVESNOIS

Même si la France compte un nombre important de médecins en exercice, ceux-ci sont très inégalement répartis sur le territoire (nombreux en ville et dans le sud, rares en campagne et dans le nord). De plus, leur vieillissement occasionnera dans les prochaines années de nombreux départs à la retraite entraînant une pénurie de praticiens.

Cette désertification médicale est déjà lourdement ressentie en Sambre-Avesnois, avec notamment des difficultés croissantes pour trouver un médecin généraliste ou obtenir un rendez-vous chez un spécialiste. Afin de prendre la mesure du problème et lui apporter des solu-

tions, Jean-Luc Pérat a initié un dialogue constructif avec les médecins généralistes, notamment ceux des secteurs de garde de Fourmies et de Trélon.

Trois rencontres ont été organisées à ce jour, la dernière s'est tenue le 13 mai dernier, auxquelles ont également participé des représentants de l'Assurance Maladie, de l'Ordre des Médecins, de la DDASS, mais aussi des Communautés de Communes, échelon politique pertinent pour ce type de problématique. Riches en réflexions et en propositions, elles ont permis de noter la faible attractivité de nos territoires auprès des professionnels de la santé. Cela constituerait la principale cause de la pénurie locale. Elles ont également mis en évidence l'inefficacité des systèmes → Suite page 2

ÉDITO

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Depuis plusieurs mois, l'actualité nous développe une bien triste réalité : la crise économique et ses conséquences sociales dramatiques pour notre Pays et pour les Français.

Au travers de mes rencontres, de mes entretiens, de mes déplacements, je mesure à quel point la détresse et l'angoisse se sont emparées des plus fragiles... Je me rends compte combien il faut être présent auprès des familles, des ouvriers, des employés pour les accompagner et rester attentif à leurs préoccupations du quotidien et à leur crainte de l'avenir.

Le Président de la République a depuis deux années engagé une multitude de réformes à un rythme effréné sans véritablement prendre le recul suffisant et nécessaire à l'analyse de leur portée sur votre vie.

Le gouvernement et les Elus de la majorité soutenant cette politique ont approuvé toutes les décisions : le démantèlement des services publics, la réforme judiciaire, les suppressions de poste de l'Education Nationale, la loi HADOPI, le projet de suppression de la taxe professionnelle... Leur choix est clair : donner plus à ceux qui ont déjà beaucoup et délaisser les plus pauvres.

Le Parti Socialiste demeure confronté aujourd'hui à un paradoxe bien singulier. Il dirige la quasi-totalité des régions, la majorité des départements et des grandes villes les plus importantes. Il connaît cependant les plus grandes difficultés pour s'imposer au niveau national. Les Français apprécient notre action au quotidien, notre engagement à respecter des valeurs républicaines qui leur sont chères : la défense du service public, du pouvoir d'achat et des retraites décentes, la solidarité, la lutte contre les inégalités... La gestion que les Elus de gauche mènent localement est même souvent citée en exemple.

En cette année 2009 qui rend hommage à Jean JAURES, je veux inscrire mon combat en faveur de la justice sociale afin de redonner espoir et confiance en l'avenir avec la Gauche.

Je reste convaincu que c'est d'abord par la force de notre engagement sur le terrain que les Français reconnaîtront le bien-fondé de notre action et qu'au final nous retrouverons leur confiance.

Vous restant dévoué.



Jean-Luc PÉRAT

RETROUVEZ-NOUS SUR
www.perat.fr

> AGENDA > NEWSLETTER > ACTUALITÉS > ACTIONS
> LES COMMUNES > FORUM / DÉBAT > VOS DROITS > ...

→ **d'incitation financière ou matérielle classiques vis-à-vis des jeunes médecins pour qui l'installation en zone rurale est souvent synonyme de volume de travail lourd et contraignant, ainsi que d'isolement professionnel, culturel et social.** Le travail ainsi débuté va se poursuivre pour déboucher sur **des concrétisations rapides**, comme une mise en réseau renforcée des praticiens ou encore une meilleure promotion de notre territoire auprès des étudiants en médecine.

HÔPITAUX : FAVORISER L'ÉMERGENCE DE VÉRITABLES COMMUNAUTÉS HOSPITALIÈRES DE TERRITOIRE

Bien avant la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » de Roselyne Bachelot, et loin de l'objectif affiché par la ministre de gérer l'hôpital comme une entreprise (et donc les soins comme des marchandises et les patients comme des clients), Jean-Luc Pérat s'est attaché à jeter les bases d'une **coopération inter-hospitalière forte et ambitieuse entre les différents établissements du territoire**, notamment

ceux du Sud Avesnois.

En collaboration avec **Jean-Jacques Thomas** et **Alain Berteaux**, Maires et Présidents du Conseil d'administration des hôpitaux d'Hirson et de Fourmies, et en concertation avec les agences régionales hospitalières du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, il travaille à l'émergence d'un **projet médical de territoire au niveau de la Grande Thiérache** (Nord, Aisne et Belgique).

Une telle organisation doit permettre de **renforcer les complémentarités et les synergies** entre les différents établissements pour **offrir une large gamme de soins de haute technicité et de proximité** aux habitants, mais également **une plus grande attractivité et une meilleure qualité d'exercice** aux praticiens.

Par ailleurs, Jean-Luc Pérat s'engage également aux côtés des établissements pour **les aider à obtenir les moyens dont ils ont besoin**. Ce fut le cas, par exemple, de la Polyclinique de la Thiérache de **Wignehies** avec l'installation d'un **scanner nouvelle génération**, et celui du Centre Hospitalier de **Fourmies** qui sera équipé d'un I.R.M.



Ces **équipements de très haute technologie** étaient particulièrement attendus par les professionnels de santé, et ils s'inscrivaient dans une **logique de développement équilibré des territoires**. Jean-Luc Pérat a plaidé efficacement ces dossiers auprès des membres du comité de décision et **a réussi à les convaincre d'autoriser ces investissements** sur notre bassin de vie. Sur les 5 projets déposés pour les arrondissements d'Avesnes, de Valenciennes et de Cambrai, seuls deux ont ainsi été validés...

HANDICAP ET DÉPENDANCE : POUR UN SCHÉMA COHÉRENT ET PERFORMANT DE PRISE EN CHARGE

L'arrondissement d'Avesnes subit un **vieillessement accru de sa population et manque de places en établissements hospitaliers pour personnes âgées en situation de grande dépendance**.

Face à ce constat, Jean-Luc Pérat accompagne l'ensemble des projets de **création d'établissement sur le territoire, à l'image de celui porté par la commune de Sars-Poteries et par la Communauté de Communes des Vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe**.

Le projet sarséen, mené en partenariat avec l'association AFEJI, est particulièrement **pertinent et novateur**. Il prévoit l'ouverture d'une structure de 84 places spécialisée dans la **prise en charge des personnes malades d'Alzheimer**. Elle proposera également 12 places d'accueil de jour et 6 places d'accueil temporaire pour soulager les familles des malades et pour accompagner les professionnels qui les suivent.

La demande d'autorisation d'exploiter est actuellement en cours d'instruction auprès des services du Conseil Général du Nord et de la DDASS. **L'ouverture de l'établissement pourrait intervenir entre 2011 et 2012**.

Devant la longueur des délais d'élaboration et de concrétisation des projets, et face aux besoins en constante évolution, notre territoire manque d'une **véritable stratégie globale pour l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées**, notamment celles souffrant de dépendance.

C'est pourquoi, Jean-Luc Pérat a impulsé auprès du Conseil Général du Nord, la

création d'un **comité de réflexion** regroupant élus, techniciens et directeurs d'établissement afin de permettre la définition d'une **methodologie commune d'action poursuivant quatre objectifs** :

- **rationaliser et dégager des synergies** entre les établissements (par exemple, mise en commun de la formation),
- **optimiser l'implantation des différents équipements** pour couvrir l'ensemble des besoins et des populations concernées (le projet de Sars-Poteries),
- **dessiner des perspectives de coopération** avec les territoires voisins (Aisne et Belgique).
- **aider à la création d'une filière gérontologie** complémentaire du sanitaire.

Cette initiative pilotée par le Directeur de la D.P.P.A.S. du Conseil général du Nord dans l'arrondissement d'Avesnes, devrait permettre, à terme, de **doter la Sambre-Avesnois d'un outil encore plus performant au service des personnes âgées et de leur famille**.

La dépendance des personnes âgées n'est pas la seule catégorie de handicap pour lesquels la Sambre-Avesnois manque de structures adaptées.

C'est le cas, par exemple, des **enfants autistes** (69 étaient répertoriés dans l'arrondissement d'Avesnes en 2007).

Défini comme un trouble grave du développement cérébral, **l'autisme n'est pas considéré comme une maladie mentale, mais comme un handicap**. Il se diagnostique chez l'enfant avant l'âge de trois ans et, s'il ne se guérit pas, **une prise en charge précoce et adaptée permet une nette régression des symptômes**.

Conscient du manque de solution d'accueil pour les familles avesnoises confrontées à ce trouble, Jean-Luc Pérat accompagne depuis plusieurs mois **le projet de création d'une structure d'accueil pour enfants autistes porté par l'association fourmisiennaise Univers Inverse**.

Cette structure pourrait ouvrir à Anor en 2011 et accueillir à terme 18 enfants.

Par son action, tant à l'Assemblée Nationale que sur le terrain, Jean-Luc Pérat montre que la santé n'est pas une marchandise à livrer aux mécanismes inégalitaires du marché, mais une richesse commune : c'est l'affaire de tous à faire fructifier et à faire progresser.

Ça m'intéresse !

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

La loi du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable, dite loi DALO, a institué un droit au logement garanti par l'Etat à ceux qui ne peuvent accéder à un logement décent et indépendant par leurs propres moyens.

Pour ces personnes, et lorsque les démarches ont été vaines, deux recours ont été créés : un recours amiable devant une commission de médiation, puis un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Attention, il ne s'agit pas d'une nouvelle procédure de demande de logement, mais uniquement d'une possibilité pour le citoyen n'ayant pas obtenu satisfaction dans ses recherches de logement de faire un recours devant une commission de médiation.

→ QUI PEUT BÉNÉFICIER DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE ?

Toute personne :

- en situation régulière,
- qui ne peut accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant, et s'y maintenir,
- disposant d'une demande effective de logement (demande enregistrée auprès d'un organisme HLM ou de la mairie de la ville dans laquelle vous souhaitez habiter ou de la mairie de votre lieu de résidence actuelle.)

→ QUI PEUT SAISIR LA COMMISSION DE MÉDIATION ?

6 critères d'éligibilité prévus par la loi :

- être dépourvu de logement,
- être menacé d'expulsion sans relogement,
- être hébergé ou logé temporairement,
- être logé dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres et dangereux,
- être logé dans des locaux sur-occupés ou non décents, s'il y a au moins une personne mineure ou handicapée,
- ne pas avoir reçu dans des délais anormalement longs (18 mois pour l'Avesnois) de proposition adaptée à la demande de logement social.

→ OÙ ADRESSER SA DEMANDE ?

Par voie postale, à l'aide d'un formulaire approprié (disponible sur le site <http://www.nord.equipement.gouv.fr>), à l'adresse suivante :

Secrétariat de la commission de Médiation du Nord
Direction Départementale de l'Équipement du Nord
44, rue de Tournai - BP 289
59019 LILLE CEDEX

→ OÙ OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ?

- **DDE (Direction Départementale de l'Équipement) : 03 20 40 54 54** ou par mail : dalo59@equipement.gouv.fr
- **ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : 2 rue Alexandre Desrousseaux, 59000 LILLE, Tél. : 0825 34 12 63, contact@adilnord.fr**



**EN DIRECT
DE L'ASSEMBLÉE**

LE PARLEMENT DES ENFANTS



En mai dernier, Jean-Luc Pérat est allé à la rencontre des élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école Daniel Vincent d'Anor pour présenter sa fonction de parlementaire.

En compagnie de M. Pierrick SIMON, Directeur et Enseignant de l'école, il a répondu aux questions des élèves : « à quoi ça sert d'être député ? » ; « Pourquoi êtes vous devenu député ? »... et expliqué le fonctionnement de l'Assemblée Nationale.

C'est le samedi 13 juin que Jean-Luc Pérat a accueilli à l'Assemblée Nationale la députée junior représentant la classe CM2 de l'école Daniel Vincent d'Anor qui venait participer au 15ème parlement des enfants. Parmi les 577 élèves venus des quatre coins de France.

Camille Delgranche, suppléante de Laure Engelsbach (élu députée titulaire par les élèves de l'école mais absente ce jour en raison d'obligations familiales), participa au Parlement des enfants lors de la séance solennelle au Palais Bourbon.

Un jury composé de députés et membres de l'Education Nationale, a sélectionné trois propositions de loi des enfants de France :

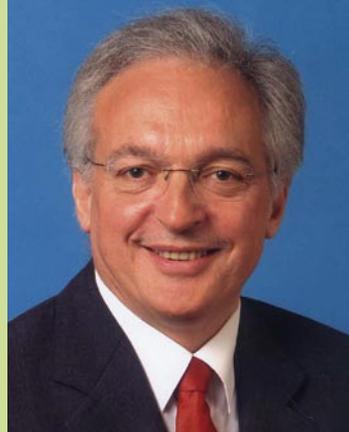
- Responsabiliser les chaînes de télévision du service public en favorisant une chaîne de télévision publique gratuite, réservée aux enfants, sans espaces publicitaires,
- Installer des casiers à code dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale afin d'inciter les personnes sans domicile fixe à accepter l'accueil dans ces centres et ainsi aider à leur réinsertion sociale,
- Promotion des médias et nouvelles technologies pour une culture partagée à l'école.

Ils ont retenu finalement à la très grande majorité la décision d'installer des casiers (proposition 2).



Pour en savoir plus sur le parlement des enfants : <http://www.assemblee-nationale.fr/juniors/parlement-enfants.asp>

À PROPOS...



Paul RAOULT
Sénateur du Nord,
Président du Parc Naturel
Régional de l'Avesnois

LA CHARTE RENOUVELÉE DU PARC NATUREL DE L'AVESNOIS GARANTE D'AMBITIONS FORTES

En 10 ans d'existence, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a fait la démonstration de son utilité dans la préservation des paysages et des richesses naturelles. Tout le monde a compris maintenant sa volonté d'accompagner le développement économique de l'Avesnois.

La révision de sa Charte pour 12 nouvelles années est l'occasion de poursuivre ce travail, de l'affiner, tout en renforçant l'adhésion de tous. Trois grandes ambitions faisant référence au développement durable ont été définies.

Une Charte, 3 grandes ambitions « durables »

Être le réservoir de la biodiversité régionale : il s'agit de préserver les espaces naturels (126 000 ha), et ce réservoir de faune et de flore que représente l'Avesnois. Le territoire du Parc est aussi une terre, façonnée et habitée par l'homme, à la fois milieu de vie, de loisirs, de travail et d'études scientifiques ; elle est composée de 60 000 ha de prairies, de 11 500 km de haies, de 2 150 km de cours d'eau, et de 29 700 ha de forêts.

Promouvoir une ruralité renouvelée : Le territoire doit être en mesure de garder ses habitants, d'en attirer d'autres, de s'adapter aux différentes demandes en matière de logements, de services, de transports, d'animations, et ce tout en préservant son capital naturel ou façonné par l'homme. D'où ces interrogations sur les ressources en eau, l'usage des sols, les économies d'énergies, l'utilisation de matériaux durables, le recours à de nouvelles sources d'énergie... L'Avesnois doit aussi s'inscrire dans les préoccupations planétaires.

Investir durablement sur les ressources naturelles, culturelles et humaines : Dans cet esprit de développement durable, il s'agit de valoriser un territoire (composé de 44 % de prairies), des richesses naturelles porteuses de filières et d'acteurs économiques, telles que l'agriculture, le bois, la pierre bleue, le potentiel touristique... Des outils ont été, pour cela, mis en place avec l'aide des collectivités et institutions : le pôle d'excellence rurale autour du Maroilles ; le pôle d'excellence autour de la pierre et du bois ; une nouvelle offre touristique plus diversifiée dans les domaines de l'hébergement la station du ValJoly est, sur ce plan, moteur du développement.



ACTUALITÉS...



MAISON DE JUSTICE DE FOURMIES : POUR L'ACCÈS DE TOUS À UNE JUSTICE DE PROXIMITÉ

Suite à la fermeture du conseil de Prud'hommes de Fourmies, Jean-Luc Pérat s'est engagé pour la consolidation de l'antenne de justice domiciliée dans ses locaux de la place du 1^{er} mai.

Après avoir Interrogé Mme le Ministre de la Justice sur ce sujet, il estime que les réponses apportées restent insuffisantes pour garantir aux 27 000 habitants du canton de Trélon un accès de proximité à la justice et droit.

Il a donc écrit directement au Premier Ministre, avec pour objectif l'ouverture d'une véritable Maison de Justice et du Droit à Fourmies. En effet, François Fillon, venu présenter à Lille en 2007 la réforme de la carte judiciaire, s'était déclaré soucieux de trouver des « compensations » pour les territoires visés par les suppressions de juridictions. Jean-Luc Pérat attend qu'il joigne concrètement le geste à la parole.

« AFFAIRE DIDIER BEAUVAIS » : JEAN-LUC PÉRAT REFUSE LA DÉSINVOLTURE ET LE MÉPRIS

En février dernier, choqué par les déclarations d'un haut magistrat, Didier Beauvais, à propos de prétendues habitudes pédophiles dans l'Avesnois, Jean-Luc Pérat avait saisi la Ministre de la Justice. Mme Dati ayant refusé de condamner publiquement ces allégations, il s'est alors adressé au Président de la République, qui n'a pas donné suite. Face à ce silence, Jean-Luc Pérat regrette fortement qu'en laissant de tels dérapages impunis, les plus hautes autorités laissent prospérer de tels préjugés qui stigmatisent une population déjà largement fragilisée.

POUR LE RENOUVEAU DU LYCÉE AGRICOLE DE SAINS-DU-NORD !

Après de délicates négociations avec le Ministère de l'Agriculture, Jean-Luc Pérat et l'ensemble des élus et enseignants mobilisés ont obtenu l'ouverture, pour la rentrée 2009/2010, d'une classe de seconde, option écologie, agronomie, territoire et citoyenneté, au lycée agricole Charles Naveau de Sains-du-Nord. Cette nouvelle classe préfigure la création d'une filière environnementale « Nature et paysage », cœur d'un nouveau projet éducatif. Au-delà de cette ouverture, les investissements conséquents décidés par le Conseil Régional et portés par Anne-Marie Stievenart pour la reconstruction et la modernisation de l'exploitation pédagogique, permettent d'envisager un véritable renouveau pour cet établissement phare du patrimoine environnemental et agricole de l'Avesnois.

UN DÉPUTÉ SUPPLÉANT DE TERRAIN



UN DÉPUTÉ SUPPLÉANT...

C'est en tant qu' élu « urbain » que mon rôle auprès du député prend toute sa signification. Je m'efforce d'apporter à Jean-Luc Pérat une autre lecture du territoire. Lors des permanences sur le canton je mets au service du député ma bonne connaissance du terrain et je le représente quand il ne peut se libérer. Enfin, j'accompagne notre député sur le canton d'Hautmont dans sa volonté de renforcer les passerelles entre les deux intercommunalités qui composent cette partie de la circonscription.

...EST UN ÉLU LOCAL ENGAGÉ

Mon credo a toujours été d'être aux côtés de mes concitoyens, surtout lors des événements pénibles comme le fut la tornade. Je me suis impliqué aux côtés des victimes et avec les élus et j'étais de toutes les réunions au côté de notre député particulièrement présent et efficace. Nous avons décidé, pour bien appréhender les difficultés des habitants des trois communes touchées, de mettre en place des permanences bimensuelles. Nous sommes intervenus dans de nombreux dossiers notamment ceux concernant le relogement. Deux dossiers, entre autres, nous préoccupent actuellement. Le premier est la mise à 2X2 voies de la RN2 qui assurerait le développement économique de la région et garantirait une sécurité optimale aux automobilistes. Le second concerne la réfection du pont de Vadencourt, parce que la Sambre doit retrouver sa vocation et le projet « port d'Hautmont » aboutir. Il y va de l'avenir de notre arrondissement.



SUR LE TERRAIN...



AVENIR DE LA SAMBRE: GAGNER LA BATAILLE DE VADENCOURT!

Le développement du transport fluvial est une priorité de la politique nationale des transports. Il participe à l'objectif d'augmentation, d'ici 2012, de 25 % de la part de marché des modes non routiers fixé par le Grenelle de l'Environnement.

Les communes traversées par la Sambre, qu'elles soient belges ou françaises, nordistes ou axonaises, ont parfaitement appréhendé cet enjeu majeur pour le développement durable de nos territoires.

UN ENJEU ÉCONOMIQUE MAJEUR

Depuis plus de dix ans, elles ont engagé des politiques volontaristes de mise en valeur de leur rivière par l'amélioration de la qualité de ses eaux, la réfection de ses berges et de ses chemins de halage, la reconquête des friches industrielles qui la bordent, et la création d'équipements touristiques d'accueil et de loisir.

En tout, **plus de 15 millions d'euros ont été investis le long de la Sambre**, rien que dans les départements du Nord et de l'Aisne.

Solution pertinente de désenclavement, cette voie structurante, transfrontalière, à vocation européenne, présente en outre, dans la droite ligne des conclusions du Grenelle de l'Environnement, **de nombreux atouts, d'ordre économique, écologique, notamment pour la lutte contre les inondations, mais aussi touristique, social et culturel.**

UN IMPÉRATIF URGENT: RECONSTRUIRE LE PONT CANAL

Cependant, depuis 2006, tous les projets d'investissements en cours, soit plus de 15 millions d'euros sur 10 ans, la plupart éligibles aux financements européens, **sont compromis par la fermeture du vétuste pont-canal de Vadencourt dans l'Aisne** qui empêche toute navigation

sur le canal de la Sambre à l'Oise, et transforme la Sambre en voie sans issue.

Aujourd'hui, seule la reconstruction dans les meilleurs délais de ce pont-canal, chantier estimé à **3,1 millions d'euros** – montant faible comparé aux 100 millions engagée pour l'Oise et aux 3,5 milliards investis dans le futur canal Seine-Nord permettrait de rouvrir la Sambre et de sauver ces projets. Cependant, Voies Navigables de France (VNF), propriétaire de l'ouvrage, refuse d'engager les travaux.

Devant un tel gâchis, l'ensemble des élus communaux, départementaux et régionaux, depuis Namur en Belgique jusqu'à La Fère dans l'Aisne, en passant la Sambre-Avesnois, se mobilise pour **mettre l'Etat et VNF devant leurs responsabilités**, et obtenir la réouverture de la Sambre.

GAGNER LA BATAILLE DE VADENCOURT

Suite à l'intervention conjointe de Jean-Luc Pérat et Jean-Jacques Thomas sur ce sujet à l'Assemblée nationale, et à plusieurs rencontres avec des membres du cabinet de Jean-Louis Borloo, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, une première avancée a été obtenue. **Le Ministre a mandaté un expert**, Monsieur Verdeaux, afin d'évaluer le potentiel de développement de la Sambre, et de définir les pistes d'un partenariat possible entre VNF, l'Etat, et les collectivités locales pour la reconstruction du pont-canal de Vadencourt et de celui de Macquigny, dont l'état de dégradation est similaire. **Les premières conclusions sont attendues courant juillet.**

Malgré cette première victoire, la bataille de Vadencourt n'est pas encore gagnée. **Jean-Luc Pérat, Jean-Jacques Thomas et l'ensemble des élus restent donc mobilisés et vigilants pour que la Sambre ne devienne pas la nouvelle « Rivière sans retour ».**

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE...

Jean-Luc Pérat DÉPUTÉ

59 ans, marié, 2 enfants.
Professeur d'éducation physique et sportive à Fourmies.
Elu depuis 1977,
Maire d'Anor de 1989 à 2008,
Conseiller Général du Canton de Trélon depuis 2001.
Mail : jean-luc@perat.fr

Frédéric Divina SUPPLÉANT

51 ans, marié, 2 enfants.
Professeur de physique à Maubeuge.
Conseiller Municipal à Hautmont depuis 1989.
Mail : frederic@fdivina.com



Vous souhaitez faire-part d'un problème à votre député? Vous voulez lui demander conseil, aide ou soutien? N'hésitez pas à le contacter!

Sa Permanence se situe 28, avenue de la gare à Avesnes-sur-Helpe (à côté du garage Mazda). **Son équipe vous y accueille le lundi de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18, ainsi que le samedi de 9h à 12h.**

Jean-Luc Pérat vous y reçoit, sans rendez-vous, le samedi matin de 8h à 10h, (sauf contre-temps). De plus, il organise périodiquement des permanences dans les différentes communes de la circonscription. (Renseignez-vous auprès de la Permanence ou de votre mairie).

Depuis son élection en juin 2007, Jean-Luc Pérat et son équipe ont accueilli, écouté et accompagné plus de 700 personnes. Le traitement de ces dossiers a généré plus de 1 600 démarches (courriers, mails, appels téléphoniques). **Dans plus de 50 % des cas, une solution favorable est trouvée.**

RETROUVEZ-NOUS SUR
www.perat.fr

CONTACTS > Tél : 03 27 57 01 57 - Fax : 03 27 57 05 10
> Email : contact-depute@perat.fr